

Fonds national d'activités sociales des entreprises artistiques et culturelles

FNAS

INFOS

n° 48

Décembre 2013



■ Le FNAS a 40 ans,
le changement c'est
maintenant

■ Votez pour élire
vos représentants
à l'Assemblée générale

■ La session d'hiver
des journées d'étude

■ La Corse et
le sud de l'Irlande au printemps

■ Remue-méninges
sur la décentralisation



Arbres de Noël



Les prises en charge changent,
pas les modalités
(voir le site : www.fnas.net).

Le FNAS participe à hauteur de 35 euros
par cadeau, soit une augmentation
de près de 17 %.

Pour les repas, la prise en charge
reste de 80 % (du montant de la facture)
avec un maximum de 15 euros par adulte
et 10 euros par enfant.

Sommaire

Edito.....	3
Votez pour constituer l'Assemblée générale.....	4
La session d'hiver des journées d'étude.....	5
Carnet de voyage.....	6
La Corse et le sud de l'Irlande au printemps NOUVEAU : Le FNAS réitère...	
Cartes postales.....	8
Impressions de Stockholm	
Feuilleton.....	10
Les villages de vacances : épisode 4	
Remue-méninges.....	11
La décentralisation : une pièce en 3 actes ? Un enjeu de société à coup sûr.	
Mots croisés.....	14
La Carte Loisirs.....	14
Grilles de prises en charge.....	15
Renseignements pratiques.....	16

Les derniers numéros
de FNAS INFOS
peuvent être consultés
sur le site www.fnas.net



N° 48 - décembre 2013

Edité par le FNAS - 185 avenue de Choisy - 75013 PARIS
Téléphone : 01 44 24 72 72 - Télécopie : 01 44 24 72 73

Directeur de la publication : Patrick Harivel
Ont participé à la rédaction de ce numéro :
Pierre Andrac, Frank Lavanture, Jean-François Pujol, Henri
Uzureau, Françoise Bénéjam, Sandrine Bouillon

Ont participé à la réalisation : Chantal Porte
et l'équipe du FNAS

Credits photos : Michel Pezaud, DR, Roland Rondini, Frank
Lavanture, Sandrine Bouillon, Michel Hasson, istockphotos,
123RF, Touristra-Vacances

Création, conception : Joëlle Brover
Impression : STIPA
Dépôt légal : ISSN 0335 - 2374

Solutions des mots croisés de la page 14

Horizontalement : 1- Napoléon. 2- One man show. 3- Macao. Eu. 4- Ilan. Atres.
5- Non. Assip (pissal). 6- A.G. Aisé Eh. 7- Tuille. Eio (olé). 8- Iéna. Navet. 9- Finement.
10- Néonazi. Te.
Verticalement : A- Nomination. B- Analogue. C- Pécan. Info. D- Oman. Alain. E- Lao.
Ate. Na. F- In. Asséne. G- Tse-Tse. Amli. H- Ahuri. Eve. I- Io. Epéle. J- NWES. Hôte.

Après 36 ans de FNAS, le changement c'est maintenant

1977 c'est l'année de ma première Assemblée générale au FNAS. Au début des années 80, avec ma venue en région parisienne, c'est mon arrivée au Conseil de gestion puis au Bureau au poste de trésorier. En mai 1992, après un petit tour dans une autre vie professionnelle, c'est mon retour dans le métier comme délégué général du FNAS, ses 110 entreprises cotisantes et ses 3 salariés.

En 1994 c'est l'extension de la Convention collective des entreprises artistiques et culturelles qui amènera plus de 8 000 entreprises à cotiser au FNAS. Il a fallu adapter notre organisme et ses outils en changeant de siège social et en faisant évoluer son équipe composée aujourd'hui de 25 salariés.

C'est une période de forte croissance où « la tête est toujours dans le guidon », mais aussi une période de construction avec le plaisir de voir le FNAS grandir.

Au début des années 2000, les instances ont décidé d'embaucher un administrateur pour laisser au délégué général le soin de « programmer » des activités sociales innovantes et d'aller expliquer le FNAS aux salariés des entreprises artistiques et culturelles.

J'ai tout de suite pensé à Pierre et malheureusement, je n'ai pas réussi, comme il l'écrit ci-contre, à lui faire admettre de quitter Marseille.

Aujourd'hui, il a décidé de rejoindre le FNAS et j'en suis très heureux pour deux raisons :

Tout d'abord, je pense que Pierre est le délégué général qu'il faut pour engager le FNAS sur sa nouvelle étape en faisant évoluer son organisation.

Enfin Pierre n'est pas un ami mais un frère ! Bienvenue à lui. Bon vent au FNAS !

Merci à tous d'être ce que vous êtes.

Frank Lavanture - Délégué général

Au milieu de la morosité ambiante, des menaces sur nos acquis sociaux, des incertitudes sur le budget de la Culture et de la grogne de plus en plus forte dans le pays, au FNAS nous pouvons le dire, le changement c'est maintenant.

Comme Patrick Harivel l'écrivait dans le précédent numéro, depuis début novembre j'ai pris mes fonctions et Frank partage son bureau pour quelques semaines.

Pour moi c'est un nouveau départ et c'est en même temps un retour ; en effet cela fait exactement trente numéros de FNAS INFOS que vous ne me lisez plus dans ses lignes.

Après mes six années en tant que trésorier j'ai passé la main et à ce moment là personne n'aurait pu me faire admettre que je finirais par accepter la tâche de succéder à Frank.

Je suis très heureux de prendre ces nouvelles fonctions malgré le fait d'avoir pour cela quitté une capitale culturelle du sud pour une capitale administrative du nord.

Plaisanteries mises à part, (pas pour trop longtemps), j'ai envie de m'approprier les mots de Patrice Chéreau : « *Je dis que l'avenir c'est du désir, pas de la peur.* »

Même s'il semble que l'évolution de ses finances nous contraigne plus que prévu, je vais donc dans le désir et sans peur apporter ma contribution à cette structure unique qu'est notre FNAS.

Continuer, dans les pas de Frank, à le faire connaître toujours plus auprès des structures et des salariés du champ, mais aussi le secouer un peu, le rendre encore plus lisible, plus réactif, plus proche des salariés auquel il appartient, vous tous.

Bon vent au futur nouveau retraité !

Pierre Andrac - Délégué général

Assemblée générale

Votez !!!

Tous les deux ans, le FNAS renouvelle les représentants de son Assemblée générale. Le processus de constitution va commencer dès le début de l'année prochaine et des élections vont se dérouler au printemps.

- **Les salariés intermittents** ayant eu leurs droits ouverts au FNAS entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2013 recevront un matériel de vote par correspondance pour élire leurs représentants à l'Assemblée générale, au nombre de 40, et au Conseil de gestion, au nombre de 7.
- **Les salariés permanents des entreprises de moins de 10 salariés** devront élire par correspondance leurs représentants à l'Assemblée générale et au Conseil de gestion, au nombre de 3.
- **Dans les entreprises de plus de 10 salariés**, les CE ou CEC devront désigner un représentant à l'Assemblée générale. Merci aux élus d'être attentifs au courrier du FNAS.

Les dates limites de retour des votes ne sont pas arrêtées à la date de publication. Elles vous seront communiquées dans le prochain numéro de FNAS INFOS après la fin de la négociation des partenaires sociaux.

Le vote est le moyen tout désigné de montrer votre attachement au FNAS.

Plus vous serez nombreux à participer à cette élection, plus vous donnerez de poids au FNAS pour exiger des moyens supplémentaires pour vos séjours de vacances et/ou vos activités de loisirs.



Session d'Hiver

Lundi 13 janvier 2014

La santé au travail

Les règles relatives à la santé et à la sécurité au travail ne sont pas toujours observées dans les entreprises artistiques et culturelles, ce qui peut aboutir à une usure physique et précoce des salariés.

Les représentants des salariés doivent veiller au respect des textes, cela fait partie de leur mandat.

■ ■ L'intervenant de la matinée sera Francis Lemercier, inspecteur du travail à la retraite qui a participé aux deux dernières sessions des journées d'étude. Il fera un rappel historique sur la création de l'inspection du travail et détaillera les missions et les moyens d'action du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

■ ■ L'après-midi sera consacrée à la question de la souffrance au travail, sous la houlette de Marc Bouchet, co-auteur d'un article intitulé *Le bien-être au travail à portée de main des musiques actuelles*.

■ ■ Enfin la notion du maintien au travail du salarié handicapé sera abordée par Pascal Parsat du Centre de recherche théâtre et handicap (CRTH).

Les participants aux journées d'étude du FNAS sont tous les représentants des salariés des entreprises artistiques et culturelles (élus de comités d'entreprises, de comités d'entreprises conventionnels, délégués du personnel, délégués syndicaux, tous les membres de l'Assemblée générale du FNAS).

Ils recevront une invitation personnelle à la condition que le FNAS ait été informé de leur élection avec la copie du procès verbal d'élection.

Cette invitation sera accompagnée d'une fiche d'inscription qu'il faudra impérativement retourner au FNAS.



Carnet
de voyage

Séjours

Printemps



La Corse

Du 12 au 19 avril
et du 26 avril au 3 mai 2014

● À Calvi, dans le lieu de Touristra-Vacances de la Balagne, où se déroule à l'automne le Festival du Vent. Il sera possible d'effectuer des excursions dans la magnifique région de la Balagne et d'emprunter le petit train qui mène en bord de mer de Calvi à l'Île Rousse.

Pense Bête

Avant de partir

■ je n'oublie pas mon appareil...
photographique !





L'Irlande encore et toujours

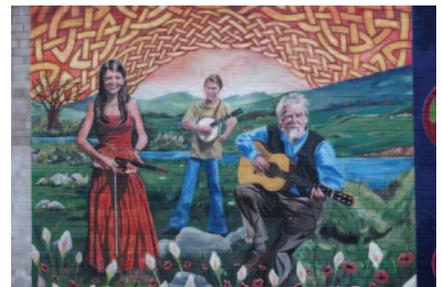
Du 12 au 19 avril et du
26 avril au 3 mai 2014

● Un circuit dans le sud de L'Irlande qui mènera du Comté de Dublin au Comté de Galway avec une étape dans le Connemara, puis l'anneau du Kerry, Carlow et Dublin.



NOUVEAU

Les instances du FNAS ont décidé de proposer des séjours effectués dans un passé récent afin, par exemple, de répondre aux regrets de ceux qui n'auraient pas eu la possibilité d'y participer.



● La première de ces propositions sera de reprendre le circuit Irlande du Nord qui avait été fort apprécié en 2011 (voir FNAS INFOS n°41).

Ce séjour sera proposé hors vacances scolaires, dans la semaine du 24 mai 2014.



Tous les détails, les dates et les tarifs
sont sur le site :
www.fnas.net

Cartes postales

Je retournerai à Stockholm...

« Il y a quelques années de cela à Skansen - ce vaste parc proche de Stockholm - vivait un petit bonhomme nommé Klement Larsson. Il était venu à Skansen pour jouer sur son violon des danses folkloriques et d'autres mélodies (...) et il travaillait comme gardien d'une des belles maisons de ferme qu'on avait fait venir à Skansen de tous les coins du pays. Un après midi, il était en train de descendre le raidillon de Skansen quand il rencontra un pêcheur de l'archipel, chargé d'une besace sur l'épaule. Le pêcheur voulait voir le directeur, il avait quelque chose d'extraordinaire pour lui ; dans sa besace, il transportait un du petit peuple, croyait-il, un lutin, un tomte. C'était Nils Holgersson, un enfant devenu aussi petit qu'un lutin. »

Selma Lagerlöf raconte cette histoire.

Enfant, quand je la lisais, et tout récemment quand j'écrivais l'adaptation de ce texte pour en faire un spectacle, je n'imaginai pas que je marcherais un jour sur les chemins de Skansen. Je n'y ai pas rencontré Klement, mais un étrange monsieur, costumé comme devait l'être le père de Nils, qui m'a regardée arriver, m'a demandé d'où je venais et m'a dit un délicieux secret avant de s'enfoncer dans les arbres. Toute ébaubie, j'ai continué mon chemin et là j'ai croisé un personnage extravagant, un descendant de Sirle l'écureuil. Plein d'audace, il m'a sauté sur l'épaule, grignoté le bout de mes doigts, puis lassé de mon manque de conversation - je n'avais rien à lui donner à manger - est reparti au galop vers d'autres visiteurs. J'ai continué cette promenade, le vent me soufflait aux oreilles, je suis entrée dans quelques maisons, j'ai baissé la tête pour passer sous

les poutres, je me suis réchauffée auprès de petits poêles, je suis entrée dans l'école, j'ai traversé des cours de fermes, je marchais dans une fiction, un autre temps.

Je retournerai à Stockholm, acheter un bol bleu dans les boutiques de Djurgården et le déposer sous la marche de la maison de Bollnäs. Alors Nils sera libéré de sa promesse.

L'église de Skansen



C'était un beau séjour, la ville est remarquable. Les dieux nous ont chouchoutés avec le temps, le ciel fut tour à tour clair, nuageux, ensoleillé, transparent, un petit peu pluvieux, mais ça je ne l'ai même pas vu, j'admirais Carl Larsson quand il a plu. La compagnie était souriante, l'organisation sereine, les restaurants chics et chouettes, l'hôtel très confortable, l'escapade en bateau dans l'archipel romantique, la rencontre des camarades comédiens chaleureuse, ma compagne de chambre charmante. Maintenant, il me faudrait repasser par le détail les plaisirs de cette visite, et parler de Vasa, des quais, de l'archipel encore, de l'église Tyska Kyrkan, l'Opéra, les brioches à la cannelle, les tableaux de Carl Larsson et Skansen toujours.

Comme le petit peuple écoute ce que l'on dit, et qu'il aide parfois à réaliser les rêves des humains, il est certain que je retournerai à Stockholm et à Skansen.

Françoise Bénéjam

Stockholm automne 2013



Si vous pensez que cette année, le FNAS a réduit la voilure et nous a proposé un circuit touristique en pleine forêt de Fontainebleau (77), eh bien, pas du tout ! Nous

sommes ici en plein Stockholm, capitale suédoise de près de 800 000 habitants... L'île de Djurgården, située à l'est de la ville, est un éco-parc où se nichent aussi quelques fameux musées : celui du vaisseau Vasa, celui du groupe Abba...

S'il est impossible de ne pas remarquer combien les suédois aiment la nature et en prennent soin, il faut un peu plus de temps pour découvrir toutes les étranges créatures, lutins, trolls et autres, habitant sur cette terre entourée d'eau.



La culture est aussi omniprésente, jusque dans les stations de métro décorées par des artistes et avec plus de 80 musées ! Les deux journées libres laissées par le FNAS n'y suffisent pas, il faut faire un choix... Je me suis rendue, entre autre, au Musik & Theatre Museet pour admirer les marionnettes léguées par Michael Meschke, homme de théâtre suédois. Voici ci-après les figures de l'Opéra de Quat'sous, monté en 1967.



Pour partager nos visites et découvertes culturelles, le dîner, organisé dans un beau restaurant différent chaque soir, est le moment idéal. Idéal aussi, lors de ces dégustations de plats suédois, d'échanger autour de nos histoires personnelles et parcours professionnels. Et comme revigorés par ces moments de pause bien mérités, beaucoup d'entre nous repartaient à pied pour une randonnée nocturne qui, à la recherche d'un bar animé, qui, en direction du chic hôtel aux 500 chambres insonorisées.

Ce fut un bien beau voyage dans la verdoyante capitale suédoise, aux couleurs chaudes et à l'ambiance douce, excepté le week-end où la population s'électrise et s'alcoolise à l'excès. Ce fut d'ailleurs l'une de mes surprises, constater combien la tranquillité suédoise peut se métamorphoser en violence. L'autre, je la dois à l'intelligence du FNAS, d'avoir organisé une chaleureuse rencontre avec le syndicat des acteurs suédois. Ainsi, la culture en Suède va comme elle peut. Les subventions et les salaires sont à la baisse. Le budget du ministère de la culture atteint difficilement 1 % du budget global de l'État. Tiens, tiens...



A l'instar de cette sculpture agrippée à la Maison de la culture de Stockholm, la sauvegarde de la culture serait-elle désormais une question d'abordage ?

Sandrine Bouillon

Les villages de vacances : à chacun son histoire

Cogolin c'est fini, mais peut-être pas le Yotel

Le Maire de Cogolin, droit dans ses bottes a réussi à fermer « nos 14 hectares au fond de la baie de Saint-Tropez, lieu emblématique du tourisme social ». Il n'est donc plus possible de faire un séjour dans ce lieu, mais la société civile du Yotel n'a pas dit son dernier mot avec le projet de rachat d'un magnifique lieu non loin de Fréjus, qui pourrait ouvrir dès l'été prochain.

La suite au prochain numéro...



Le Lac Marin, un village du XXI^e siècle

En effet, c'est un village de vacances qui est sorti de terre avec le millénaire.

Avec plus de trente comités d'entreprise, c'est l'association de coordination des comités d'établissement produits chimiques Ugine Kuhlmann et comités d'établissement ou comité d'entreprise des ex-produits chimiques Ugine Kuhlmann (A.C.C.E.P.C.U.K.) qui lance véritablement le projet en prenant 450 parts sur près de 30 000 pour parvenir à un capital social de près de 30 millions de francs, soit 4.6 millions d'euros.

Le FNAS entrera très rapidement dans la danse. Les instances ont trouvé que ce lieu complétait très bien celui de Tarnos (voir FNAS INFOS n°46) notamment pour les familles avec des enfants en bas âge.

Episode 4

Certains disparaissent, pour renaître ailleurs peut-être... d'autres se créent, pour le plus grand bonheur des familles...



C'est donc un village de près de 150 gîtes en dur qui ouvre ses portes après un gros chantier qui connut pas mal de péripéties...

C'est au Lac Marin qu'en 2004 le FNAS souffla ses 30 bougies. Bientôt les 40... le sus-pens est à son comble !



La décentralisation : une pièce en 3 actes ?

Qui joue le rôle du fameux traître du III célébré sur le « Boulevard du crime » ?

Un enjeu de société à coup sûr !

Qui a imposé une relecture de l'histoire récente en trois actes ? Aucune idée ! Que le lecteur informé n'hésite pas à nous le faire savoir ...

Rappelons qu'à l'évidence, la préoccupation de décentralisation n'a pas commencé avec les lois du dernier quart de siècle : c'est sous la Révolution française que furent institués les départements et dans notre champ professionnel, c'est sous Pétain et à la Libération que Jeanne Laurent préparait la « décentralisation dramatique ».

Mais nous voilà donc contraints de relire l'histoire récente sous cette forme, bien que nous l'ayons déjà abordée dans ces colonnes.

Acte I

Ce sont les lois « Defferre » (1982-1983) qui instituent les premiers transferts de compétences de l'État vers les collectivités locales, avec leur corollaire - c'est important - la **compensation financière intégrale** de ces transferts.

Concrètement, c'est la suppression de la tutelle administrative du préfet sur les collectivités locales, le transfert de l'exécutif départemental du préfet au président du conseil général ; l'affirmation de la Région en une collectivité territoriale de plein exercice ; enfin la création du statut général de la fonction publique, organisé en trois catégories (État, territorial, hospitalier).

Il s'agissait de refonder l'intervention publique ou la complémentarité État/collectivités locales. Cela provoqua un développement du périmètre d'action et de la qualité du service public, induisant une

croissance simultanée de l'emploi public territorial et de l'État. Car la complémentarité s'est aussi déclinée dans les services de l'État, *via* une politique d'implantations « déconcentrées » assurant ainsi notamment sa présence dans les zones rurales et urbaines en difficulté, entre autres.



Acte II



Ce sont les lois « Raffarin » (2004-2005) qui offrent un bilan beaucoup plus contrasté. En effet, si l'essor des services publics de proximité se poursuit durant les années 2000 (solidarité, logement, culture, sport, transport de proximité, etc.), si le nombre de personnels mettant en œuvre ces services dans le versant territorial continue à croître, **l'État, par contre est déjà debout sur le frein** pour ce qui le concerne : compensations financières des transferts de compétence insuffisantes, suppression de postes et de services s'accroissant dans la sphère de l'État et dans les hôpitaux, réformes fiscales contribuant à des désertifications et au ralentissement de l'investissement public des collectivités locales, à la multiplication des « délégations de service public » (nom poli des privatisations) ; bref, à l'amointrissement de l'action publique.

Pourtant, si l'Acte II initie ce marché de dupes qu'est le transfert de compétences « obligatoires » sans transfert intégral de financement, nul ne peut nier par contre :

- Qu'en matière de transports, le développement est incontestable : les TER sont passés de 250 à plus de 700, la modernisation du matériel roulant, la rénovation de gares, la création de pôles multinodaux, l'ouverture ou la réouverture de lignes prouvent l'intérêt d'investissements considérables au plus près du territoire.
- De même les décentralisations de la gestion des collèges au Département et de celle des lycées à la Région ont formidablement amélioré la situation

(créations et constructions de nouveaux établissements scolaires, équipements modernes pour les élèves, gratuité des livres, voire des transports scolaires...).

- Enfin, en dépit de leurs imperfections et de leurs limites, des instances de dialogue ont été créées favorisant l'intervention des organisations syndicales, des citoyens et des acteurs de la société civile.

Jusqu'à là les principes qui ont prévalu lors de l'Acte I restaient pertinents : il s'agit des fondements républicains que sont l'égalité de traitement des usagers, l'adaptabilité et la continuité de l'organisation territoriale et des moyens de l'action publique. Cela appelle un État garant de leur respect et de leur effectivité, un État qui offre une vision prospective (l'État « stratège ») et qui conforte et élargit le service public, vecteur du développement économique et social. Ce qui implique que se fortifie la complémentarité État/collectivité, articulant décentralisation et déconcentration et que se développent les processus démocratiques de la décision, du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques.

Tous ces principes se retrouvent mis en cause avec l'Acte III :

Ce n'est plus l'État « stratège » mais l'État « austère » qui planifie, se coulant dans l'idéologie ultralibérale européenne qu'il a contribué à définir - avant tout souci de développement de la démocratie, de l'efficacité de l'action publique et de dynamisme

économique fondé sur les services publics, c'est la réduction sacrosainte du déficit à toute vitesse et donc le retrait de l'État, les « budgets contraints » (pas pour tout le monde...) le « serrage de kiki » des collectivités territoriales, la « compétitivité » et la « concurrence » libre et non faussée comme règles d'airain.

La « libre administration » des collectivités se mue en « libre coordination » des interventions des collectivités publiques dédoublant l'État d'une réforme fiscale d'ampleur promise par le candidat Hollande au profit de l'adaptation des projets aux capacités financières (telles que prévues... par l'État !) autant dire abandon des responsabilités publiques, externalisation, privatisation tous azimuts et abandon de zones non rentables, autant de règles non écrites.

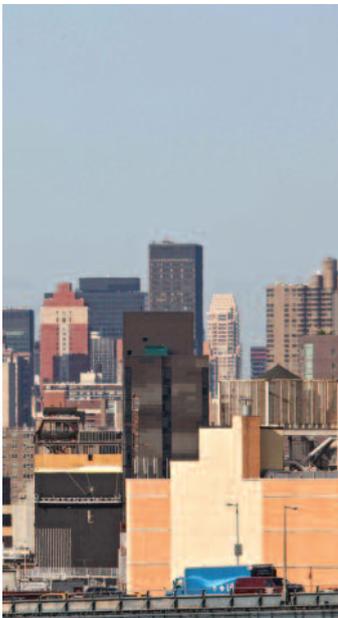
Donc est proposée une « usine à gaz » avec « conférences territoriales des collectivités publiques », censée élaborer un « pacte de gouvernance territoriale » le tout sous le contrôle d'un « Haut conseil des territoires » réunissant l'État, les collectivités et le Sénat. S'ajoutent un « Conseil national de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle », décliné en « Comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle ». Plus simple tu meurs !

Pour autant, une des caractéristiques majeures de ce projet est bien l'absence de reconnaissance et d'organisation de la démocratie sociale et civile... voire politique ! Car dans les « conférences territoriales », c'est bien l'État qui tient les cordons de la bourse !!

- Si une collectivité participant de ces conférences refuse d'adhérer au « pacte de gouvernance » pour désapprouver par exemple le désengagement de l'État, elle sera sanctionnée financièrement... par l'État !!
- Lorsque l'aide à l'autonomie des personnes âgées (APA), auparavant financée à parité par les départements et l'État, se trouve prise en charge à raison de 21 % par l'État et 79 % par les conseils généraux, comment s'étonner que ceux-ci songent à réduire ou liquider leur budget culture ?
- Enfin l'État exige 60 milliards d'économie, ce qui induit une dotation globale de fonctionnement pour les collectivités réduite de 1,5 milliard d'euros en 2013 et de 3 milliards en 2014.
- Tout cela implique la soumission des infrastructures publiques aux entreprises privées et les richesses produites, la main d'œuvre qualifiée, les services publics offerts sans condition au marché (compétitivité oblige !).

Plus étonnante et inquiétante est la procédure de tronçonnage de ce projet en trois parties échelonnées dans le temps :

- Les « eurométropoles » ;
- Les Régions ;
- Le reste.



Acte III

(scène 1 ?) Les « eurométropoles », resucée du projet Sarkozy (voir NB).

La commune est la seule collectivité publique de création spontanée et immémoriale (deux exemples : la « polis » grecque, « l'urbs » romaine), regroupement réflexe des habitants d'un territoire. En France elle ne gêne que par son nombre : 36 000 ! Il reste que les autres strates du « millefeuille administratif » sont des constructions idéologiques et politiques.

Or, au lieu de proposer un outil de coopération, le projet définit une « fusion/absorption » des communes proches de la grande ville et chacun sait que le vœu d'Alphonse Allais de « déplacer les villes à la campagne » est en train de se réaliser, puisque le tissu urbain autour de la mégapole grignote inexorablement tout espace rural.

On est donc en train d'élaborer une nouvelle strate, au périmètre incertain (cf. Lyon métropole avec laquelle le Département a trouvé un accord de réunion, sans pour autant cesser d'exister l'une et l'autre) et aux compétences chevauchant allègrement celles des Régions (développement et aménagement économique, social et culturel) alors que seule la deuxième étape traitera des Régions.

Ce qui signifie que d'une part, les Régions qui ne disposent pas d'une possibilité de créer une « métropole » et d'autre part les territoires – non négligeables – non compris dans une métropole attendront le temps qu'il faudra pour savoir à quelle sauce ils seront traités. La question n'est pas marginale, puisqu'apparemment les citoyens concernés par cette nouveauté, ne dépasseraient pas les dix millions ! Et les autres ? Ils attendront les scènes 2 et 3 de l'acte III.

Ajoutons que cette « refondation » en débat se situe délibérément dans le champ de la compétition et de la « concurrence libre et non faussée » et non d'une quelconque coopération transversale. Europe oblige !

Enfin « l'amendement inacceptable » (CL 568) qui concerne notre champ professionnel mais qui caractérise le fond idéologique de tout le projet : les tentatives de retrait tous azimuts de l'État.

« Sauf lorsque sont en cause des intérêts nationaux et dans le domaine prévu par la loi, l'État peut déléguer par convention à une collectivité territoriale ou à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre qui en fait la demande l'exercice de certaines de ses compétences. L'organisation et le soutien aux politiques culturelles, le développement de l'audiovisuel (...) peuvent faire l'objet de délégations de compétence ».
(Article 2 -L1111-8-1).

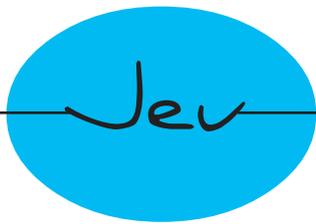
Cet amendement, retiré, réintroduit, combattu par le ministère de la Culture, soutenu par le ministère de la Fonction publique (Marylise Lebranchu) et sans doute Bercy, énonce clairement que la culture ne fait plus partie de l'intérêt national et que l'État cherche à se défausser de ses responsabilités propres sur certains territoires, puisqu'une Région peut, par exemple, se voir transférer le rôle de la DRAC, menaçant ainsi l'unité d'action de l'État, et ce, subrepticement, par une convention générant sans doute un arrêté ou un décret, sans aucun débat sur aucune loi au Parlement.

La complémentarité c'est fini, place à la grande braderie !

Jean-François Pujol

NB

Visiblement, l'épisode de la réforme Sarkozy, instituant la suppression de la « clause de compétence générale » et la compression des conseillers généraux et régionaux en « conseillers territoriaux » que la mobilisation de nos professions a contribué à faire capoter n'a pas été retenu dans la « nouvelle dramaturgie » ; pas d'Acte II bis donc !



Cette année le FNAS remet ça

Les mots croisés

■ par Monsieur Henri

Solutions en page 2

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3						■			■	
4					■					
5				■						■
6			■					■		
7							■			
8					■					
9		■								
10								■		

Horizontalement : 1- Habitant d'une ville qui chante le soleil. 2- Spectacle en trois morceaux mais pour un acteur. 3- Colonie portugaise, chinoise depuis 1999. Attrapé. 4- Prénom d'origine hébraïque. Cheminée. 5- Négatif. Urina à l'envers. 6- Nous en profitons pour vous rappeler que celle du FNAS aura lieu le 30 juin 2014. Celui qui dépasse le plafond l'est relativement. Interjection. 7- Couverte de plaques de terre. Dans un sens clameur espagnole. 8- Victoire napoléonienne. Ridicule au cinéma, excellent dans la soupe. 9- Subtilement. 10- D'un ordre nouveau de sinistre mémoire. Personnel familial.

Verticalement : A- Argument promotionnel au théâtre. B- Du pareil au même. C- Noix d'Amérique du Nord. Nouvelle fraîche. D- C'est un sultanat. Philosophe marqué par la Grande Guerre. E- Demi-sage chinois. Ouille ! D'un enfant. F- Le Off ne l'est pas ! Cognez. G- Bonne nuit, car cette mouche vous a piqué ! Vous en avez plus d'un sur Facebook. H- Gros bêta. Soi-disant première dame. I- Vache de déesse. Déchiffrent. J- Cardinaux britanniques. Indispensable au Père Noël.

avec la Carte Loisirs

Le FNAS a décidé d'effectuer la meilleure prise en charge possible sur cette Carte Loisirs, de 25 à 70 %.
Tous les salariés et leur famille peuvent en bénéficier, y compris ceux dont l'entreprise est dotée d'un CEC.

Cette carte vous met en relation avec une association de tourisme social de votre région. Un séjour que vous choisissez avec cette association vous permet à coup sûr de bénéficier de la grille de prise en charge « séjours 2 » du secteur du tourisme social.

La **Carte Loisirs** permet d'obtenir des réductions sur vos activités culturelles, sportives et de loisirs, notamment dans le domaine du ski et des activités de neige.

Avec la **Carte Loisirs** vous bénéficiez d'un contrat d'assurance souscrit auprès de la MACIF.

Tous ces avantages sont indiqués à la rubrique « la Carte Loisirs et des avantages » sur le site www.ancavtt.asso.fr

Le FNAS a adhéré à ce réseau associatif et obtenu les tarifs suivants :

● Famille : 23 €

(enfants à charge fiscalement)
Avec la prise en charge du FNAS :
entre 6.90 € et 17.25 €.

● Individuel : 18 €

Avec la prise en charge du FNAS :
entre 5.40 € et 13.50 €.

Grilles de prise en charge

Pour une période de 12 mois, année civile, le montant des prises en charge du FNAS est limité :

- par le plafond annuel de la grille de prise en charge selon le type d'activité,
- par le plafond annuel de la grille globale qui représente le montant maximum de prise en charge toutes activités confondues (sauf colonie de vacances).

GRILLE GLOBALE	
Quotient familial	Plafond annuel maximum par personne
Moins de 350 €	900 euros
350 à 450 €	850 euros
451 à 550 €	800 euros
551 à 650 €	700 euros
651 à 750 €	600 euros
751 à 850 €	500 euros
851 à 950 €	450 euros
951 à 1 100 €	400 euros
1 101 à 1 250 €	350 euros
Plus de 1 250 €	300 euros

GRILLE COLONIE		
Quotient	Taux	Plafond annuel
Moins de 350 €	70 %	550 euros
350 à 450 €	65 %	525 euros
451 à 550 €	60 %	500 euros
551 à 650 €	55 %	450 euros
651 à 750 €	50 %	400 euros
751 à 850 €	45 %	350 euros
851 à 950 €	40 %	300 euros
951 à 1 100 €	35 %	250 euros
1 101 à 1 250 €	30 %	200 euros
Plus de 1 250 €	25 %	175 euros

GRILLE SEJOURS						
Quotient	Grille séjours 1 séjours FNAS		Grille séjours 2 secteur associatif / tourisme social		Grille séjours 3 secteur marchand	
	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel
Moins de 350 €	70 %	550 euros	60 %	500 euros	50 %	350 euros
350 à 450 €	65 %	525 euros	55 %	475 euros	45 %	325 euros
451 à 550 €	60 %	500 euros	50 %	450 euros	40 %	300 euros
551 à 650 €	55 %	450 euros	45 %	400 euros	35 %	250 euros
651 à 750 €	50 %	400 euros	40 %	350 euros	30 %	200 euros
751 à 850 €	45 %	350 euros	35 %	300 euros	25 %	150 euros
851 à 950 €	40 %	300 euros	30 %	250 euros	20 %	150 euros
951 à 1 100 €	35 %	250 euros	25 %	200 euros	15 %	100 euros
1 101 à 1 250 €	30 %	200 euros	20 %	150 euros	10 %	100 euros
Plus de 1 250 €	25 %	175 euros	15 %	125 euros	5 %	100 euros

Chèques Lire et chèques Disques

L'ensemble des prises en charge sur les chèques Lire et chèques Disques est limité à la moitié du plafond de la grille Loisirs. Vous pouvez par conséquent obtenir au maximum 31 chèques par personne quelle que soit la tranche de quotient familial. Les chèques Disques ne sont plus limités par le plafond URSSAF mais ils sont attribués aux seuls ouvrants droit.

GRILLE LOISIRS		
Quotient	Taux	Plafond annuel
Moins de 350 €	70 %	350 euros
350 à 450 €	65 %	325 euros
451 à 550 €	60 %	300 euros
551 à 650 €	55 %	275 euros
651 à 750 €	50 %	250 euros
751 à 850 €	45 %	225 euros
851 à 950 €	40 %	200 euros
951 à 1 100 €	35 %	175 euro
1 101 à 1 250 €	30 %	150 euros
Plus de 1 250 €	25 %	125 euros

Chèques Lire et chèques Disques		
1/2 plafond	Prix à l'unité	Prise en charge du FNAS déduite de votre plafond
175 euros	2.40 euros	5.60 euros
163 euros	2.80 euros	5.20 euros
150 euros	3.20 euros	4.80 euros
138 euros	3.60 euros	4.40 euros
125 euros	4.00 euros	4.00 euros
113 euros	4.40 euros	3.60 euros
100 euros	4.80 euros	3.20 euros
88 euros	5.20 euros	2.80 euros
75 euros	5.60 euros	2.40 euros
63 euros	6.00 euros	2.00 euros

Le FNAS vous accueille

 **Sur son site internet**
www.fnas.net

 **Dans ses bureaux**

185 avenue de Choisy
75013 PARIS

(métro Place d'Italie)

du lundi au vendredi

(à l'exception du jeudi matin)

de 10 h à 12 h 30

et de 14 h à 17 h

 **Au téléphone**

au 01 44 24 72 72

aux mêmes horaires

Pour les dossiers
de prises en charge
du lundi au vendredi
de 14 h à 17 h

Attention !

**Votre numéro d'ouvrant droit est
indiqué sur le présent envoi, au-
dessus de votre nom. Notez-le.**

**Si vous êtes salarié intermittent
vous recevez ce numéro de FNAS
INFOS car vos droits sont ouverts au
moins jusqu'à sa date de parution.**